



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 5171

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations du monde viticole suite à la dernière campagne d'affichage de la sécurité routière « Alcool été 2002 ». En effet, la profession est particulièrement inquiète des conséquences de cette campagne qui, en stigmatisant exclusivement le vin, contribue à l'affaiblissement de la filière. Or, depuis de nombreuses années, la consommation de vin recule, alors que le nombre d'accidents liés à l'alcool ne connaît pas la même évolution. Les produits viticoles ne peuvent donc être tenus pour seuls responsables des ravages liés à l'alcoolisme. De plus, le monde viticole milite depuis longtemps pour être associé à l'élaboration d'une politique de santé publique qui mette l'accent sur la prévention et l'éducation des comportements. Une telle politique aurait l'avantage d'éviter l'amalgame qui peut être fait entre usage et abus, tout en luttant efficacement contre les dangers de l'alcool au volant. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions à cet égard et quelles mesures il compte adopter pour impliquer la filière viticole dans une réelle démarche de prévention et la préserver de campagnes d'affichage telles que « Alcool été 2002 ».

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière est une des priorités majeures du Gouvernement. Dans ce cadre, les problèmes liés à une consommation excessive d'alcool et leurs effets sur la santé doivent être dénoncés et combattus par tous. La filière vitivinicole française est aujourd'hui convaincue de la responsabilité qui est la sienne dans la lutte contre les méfaits de l'alcoolisme et en particulier contre la violence routière. A cet égard, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales note que les professionnels du secteur rassemblés sous la bannière « vin et société » ont entrepris de se rapprocher de la Ligue pour la sécurité routière pour jeter les bases d'un vrai partenariat. En prenant ainsi part à un combat commun et concerté, la filière vitivinicole pourra s'associer, en responsabilité, à une politique de santé publique fondée sur l'éducation du consommateur et participer à une prévention ciblée sur les comportements davantage que sur les produits.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5171

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3646

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2210